

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'AGRÉMENT



ACCUEIL FAMILIAL

PERSONNE ÂGÉE OU ADULTE EN SITUATION
DE HANDICAP

SOLIDARITÉS ET
AUTONOMIE
DES PERSONNES



www.deux-sevres.fr

- Copie intégrale du ou des livrets de famille concernant le candidat, son conjoint, concubin, pacsé ainsi que leur enfants.
- Extrait(s) de casier judiciaire **n°3** pour le candidat et chacune des personnes majeures vivant au foyer (à demander par courrier à : Casier Judiciaire National - 107, rue Landreau - 44317 Nantes Cedex 3 ou par internet sur www.cjn.justice.gouv.fr).
- Curriculum vitae mentionnant les lieux où vous avez résidé, les professions exercées (avec adresse des employeurs) ainsi que l'expérience et/ou la formation que vous possédez dans le domaine des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap.
- Plan de l'habitat faisant apparaître pour chaque pièce son utilisation, ses dimensions (y compris la hauteur), les issues et les ouvertures.
- Certificat médical type de moins de 3 mois attestant que l'état de santé de la personne qui demande l'agrément ainsi que des membres de son entourage, lui permet d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral des personnes accueillies dans le cadre d'un accueil familial agréé (un certificat médical par personne majeure vivant au foyer).
- Pour les personnes locataires : photocopie du bail et accord écrit du propriétaire pour l'accueil de personnes âgées ou en situation de handicap.
- Copies recto/verso de vos derniers avis d'imposition, taxe d'habitation et taxe foncière (si la personne qui demande l'agrément est propriétaire du lieu d'accueil).
- Photo d'identité du ou des candidats.
- Plan détaillé pour se rendre à votre domicile (au départ de Niort).
- Attestation(s) d'organisation de la continuité d'accueil (remplacement) : document(s) ci-joint(s) à compléter.

